

**Conseil communautaire du 28 janvier 2025
18 heures – siège communautaire à CLISSON**

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 : report à la prochaine séance

Finances

- 1- Approbation de la participation du Budget principal au Budget Equipements aquatiques au titre de l'année 2024
- 2- Approbation de la participation du Budget principal au Budget Espace culturel au titre de l'année 2024
- 3- Approbation de la participation du Budget principal au Budget Immobiliers d'entreprises au titre de l'année 2024
- 4- Approbation de la participation du Budget principal au Budget Transports et Mobilités au titre de l'année 2024
- 5- Rapport annuel 2024 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 6- Rapport annuel 2024 sur la situation de Clisson Sèvre et Maine Agglo en matière de développement durable
- 7- Débat d'orientations budgétaires portant sur les budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo : exercice budgétaire 2025
- 8- Fixation des attributions de compensation 2024 et 2025

Cycle de l'eau

- 9- Approbation de la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de La Haye-Fouassière à Clisson Sèvre et Maine Agglo en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit « La Caillaudière » - Parcelles BD148, BD149, BD150, BD151 et BD236

Développement économique

- 10- Alter éco : vote des tarifs de l'offre de service applicables à compter du 1^{er} février 2025

Famille

- 11- Convention de mise à disposition d'un accompagnant éducatif et social conclue avec l'association HANDISUP – année 2025

Habitat - Urbanisme

- 12- Modification du règlement d'intervention en faveur de la production de logement social

Administration générale

- 13- Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégués dans les commissions
- 14- Régie du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés : délégués au conseil d'exploitation - modification

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire et Monsieur le Président conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Questions diverses